

compose de deux parties, d'écriture et d'époque différentes, dont l'une peut être considérée comme principale, et l'autre comme secondaire. La première, qui est la primitive, offre au milieu du ms. le nom des bénéfices, suivi du chiffre de leur dime respective; la seconde indique sur la marge de gauche le patron de chacun d'eux, et sur celle de droite le chiffre de la procuration, plus diverses notes. Malgré son intérêt et la fidélité de notre copie, nous ne croyons pas devoir reproduire ici intégralement une pièce statistique déjà publiée, assez correctement, par M. Aug. Bernard, qui lui a donné pour titre : *Pouillé du diocèse de Lyon au XV^e (lisez XIV^e) siècle, avec indication du revenu des bénéfices (pour servir à l'établissement de la dime) et du chiffre des procurations qu'ils avaient à payer* (1). Nous nous bornerons donc à en donner les variantes assez nombreuses, avec quelques additions oubliées par le copiste du ms. de Lyon, ou ajoutées postérieurement, toutes utiles à connaître.

BENEFICIA

ET TAXACIONES EORUM AD DECIMAM
IN CIVITATE ET DIOCESI LUGDUN[ENSIS].

A PARTE REGNI :

I. IN CIVITATE ET SUBURBIO LUGDUN[ENSIS].

2, Capitulum Lugdun[ense]. *La lettre g, qui suit le chiffre 300, doit être l'abréviation de grossi (gros), comme nous l'inférons des autres pouillés du même ms.*

(1) *Cartul. de Savigny*, 2^e part., p. 952-979. Il a mis les notes dans une colonne qu'il a intitulée *Animadversiones*.